



Compte rendu GDDE

GDDE : il y a une volonté de l'inspection académique de faire perdurer ces groupes de travail.

Formation initiale des directeurs

- La formation des directeurs passe de 20 jours à 28 jours. Ce qui permettrait :
 - o Plus d'échanges institutionnels avec le tuteur
 - o Un approfondissement et élargissement des thématiques + actualisation en fonction des besoins
 - o Proposition GDDE d'élargissement des thématiques :
 - Accueil des entrants dans l'école
 - Gestion des collègues qui ne vont pas bien
 - Gestion des familles/ entretiens qui peuvent tendus
- A partir de la rentrée prochaine, il faudra suivre la formation pour pouvoir être inscrit sur la liste d'aptitude (LADE). Ce qui impliquera une candidature très tôt dans l'année scolaire.

Formation continue des directeurs

- 2 jours de formation pour tous les directeurs
- Rattrapage des formations qu'auraient manqué certains directeurs

Évaluation d'école

- Les évaluations d'écoles sont obligatoires. La seule latitude c'est un report dans le temps, étant entendu que toutes les écoles doivent avoir réalisé leur auto-évaluation dans les 5 ans.
- Quid des déplacements dans les écoles rurales : cela coûte de l'argent. La piste des visios est proposée.

Le Se Unsa n'est pas opposé aux évaluations d'écoles à partir du moment où cela ne génère pas de travail en plus, et pas de travail pour rien. Nous voulons que cela soit bénéfique au fonctionnement des écoles et aux apprentissages des élèves.

Réunion de directeurs avec les IEN

- Sur quels temps ? Cadrage départemental en réflexion.

Le Se unsa demande à ce qu'il y ait des OM sur ces temps de réunions pour remboursement des frais de déplacements.

Les plans maths, français, maternelle

- Ils se déroulent les mercredis après-midi. Les écoles concernées sont prévenues en amont afin qu'elles puissent s'organiser.

Le se Unsa regrette que le mercredi après-midi, qui est un temps investi par les collègues pour leur vie personnelle, soit amputé par des formations obligatoires, qui selon nous devraient être faites sur le temps de travail devant élèves.

Actions engagées

- PGR (Prévention et des Gestions des Risques → application qui permet de rentrer les exercices de sécurité, dans Arena/ Intranet, référentiels et outils) : l'édition des documents est maintenant possible. L'équipe de circonscription peut y accéder. Les documents sont toujours à envoyer à la mairie.
 - o La possibilité de rédiger et mettre à jour des PPMS sur PGR est en cours de construction
- L'accès à Onde des CMS (centre médico scolaires) : pas possible pour des raisons de protection des données
 - o Fiche esculape : fiche envoyée par les CMS aux écoles pour les GS et élèves qui arrivent d'une autre académie. Cela n'est pas toujours fait par les CMS, un rappel sera fait par le Docteur Carlier.
- LPI (livret de parcours inclusif) : toujours en cours de construction
- Organigramme interactif : en cours de construction

Questions posées en amont

- DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) :
Il n'est pas possible d'avoir une édition complète du tableau complet du DUERP mais on peut éditer la liste des actions de prévention.
- Aménagement du temps de scolarisation, élèves à besoins éducatifs particuliers :
 - o Aménagement du temps de l'élève : il s'agit d'une organisation interne pour anticiper des crises (ex : répartition entre les classes...). Ces aménagements doivent être connus de la famille.
 - o Allègement du temps de l'élève : c'est quand l'élève n'est plus à 100 % à l'école. Seule la DASEN peut autoriser un allègement.
 - o L'inspection académique envisage de créer un CPD climat scolaire → avec pour objectif la formation et la montée en compétences de personnels : se former pour mieux accueillir ces EBEP, apprendre des gestes professionnels dans ces situations professionnelles.
- Clé OTP logicielle :
 - o Un sondage est passé auprès des directeurs sur une éventuelle mise en place d'une clé OTP dématérialisée à installer sur les téléphones portables personnels des directeurs à la place de clé OTP physique.

Le Se Unsa est formellement opposé à l'utilisation d'outils personnels à des fins professionnelles. De surcroît, le sondage indique que les directeurs sont responsables du bon fonctionnement de leur téléphone personnel pour une utilisation professionnelle. Cette injonction de décharge de responsabilité de l'employeur n'est pas entendable.

Effectifs et répartitions des élèves

- Est-il obligatoire de respecter le nombre d'élèves de 24 par classe en cycle 2 ? C'est une préconisation ministérielle. Il faut tendre à respecter ces effectifs.

Prochain GDDE : le 15 juin 2023